

Formulaire de candidature 2024-2025
pour la formation conduisant au diplôme d'Etat d'architecte
conférant le grade de master en apprentissage

Nom :
Prénom :

Dossier à envoyer IMPÉRATIVEMENT :

- **Au plus tard le 26 février 2024 pour les étudiants de l'ESA**
- **Au plus tard le 15 mars 2024 pour les étudiants des autres ENSA**
- **Au plus tard le 4 avril 2024 pour les étudiants de l'ENSAPVS**

Photo d'identité

INFORMATION CANDIDAT

Madame Monsieur

Pour les étudiants de l'ENSAPVS uniquement, numéro d'étudiant :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le :

à

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

ville :

Tel :

e.mail :

DIPLÔMES

Baccalauréat

Série :

Année :

Ville :

Département :

Diplôme d'Etudes en architecture (DEEA) conférant le grade de Licence ou titre équivalent

Année :

Etablissement :

Formation préparée en 2023-2024

Intitulé :

Etablissement :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

1. Formulaire de candidature complété
2. Copie du diplôme (ou attestation provisoire d'obtention) d'Études en architecture (DEEA) ou titre équivalent
3. Copie des relevés de notes du premier cycle
4. Copie du diplôme du Baccalauréat et du relevé de notes
5. Lettre de motivation (1 page A4 recto verso maximum)
6. Curriculum vitae
7. Dossier de travaux graphiques au format paysage A4/A3 :
 - 35 pages maximum (page de garde comprises) pour les candidats issus des autres ENSA (procédure de transfert)
 - 35 pages maximum (page de garde comprise) pour les candidats issus de l'ESA (procédure d'équivalence)
 - 10 pages maximum (page de garde comprise) pour les candidats issus de l'ENSAPVS
8. Copie de la carte d'identité ou du titre de séjour
9. Photo d'identité récente à insérer sur la première page de ce formulaire
10. Le cas échéant tout autre document jugé utile par le candidat.

*Ce dossier de candidature ne constitue pas un dossier d'inscription.
La sélection s'effectue sur dossier et entretien de motivation. Elle devient définitive sur
présentation du diplôme exigé à l'entrée en formation et après la signature d'un contrat avec une
entreprise d'accueil.*

**Attention ! Les candidats issus d'une autre ENSA doivent impérativement suivre la
procédure « [Transfert](#) ». Les candidats issus de l'ESA doivent impérativement suivre la
procédure « [Equivalence](#) »**

**Dossier complet (un seul fichier PDF comprenant tous les documents
impérativement présentés dans l'ordre indiqué ci-dessus) à transmettre :**

- **[Au plus tard le 26 février 2024](#) pour les étudiants de l'ESA**
- **[Au plus tard le 15 mars 2024](#) pour les étudiants des autres ENSA**
- **[Au plus tard le 4 avril 2024](#) pour les étudiants de l'ENSAPVS. Dossier à
envoyer à l'adresse : admissionapprentissage@paris-valdeseine.archi.fr**

Si vous êtes admis à suivre le master en apprentissage, vous devrez également fournir, au plus tard trois mois après la rentrée :

- Une promesse d'embauche** pour une période de 3 ans, répondant OBLIGATOIREMENT aux conditions suivantes :
 - Pratique de la maîtrise d'œuvre,
 - Maître d'apprentissage dans l'agence obligatoirement architecte (DPLG, DESA, HMONP), de préférence inscrit à l'Ordre des architectes.

Pour les étudiants issus des autres ENSA ou de l'ESA (procédures de transfert / d'équivalence) : en cas de non-admission en master en apprentissage, souhaitez-vous conserver le bénéfice de votre transfert / équivalence afin de rejoindre le master en cursus initial de l'ENSAPVS ?

- Oui
 Non

CALENDRIER

26 février 2024	Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les étudiants issus de l'ESA (procédure d'équivalence)
15 mars 2024	Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les étudiants issus des autres ENSA (procédure de transfert)
4 avril 2024	Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les étudiants de l'ENSAPVS
2 mai 2024	Entretiens de motivation
1er juin 2024	Publication de la liste des admis
Mi-septembre 2024	Début des enseignements
Mi-décembre 2024	Date limite de début de l'apprentissage